



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 33742

Texte de la question

M. Jean Launay appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État aux personnes handicapées sur les préoccupations de l'Association des paralysés de France concernant l'architecture actuelle du projet de loi, rédigé sous sa responsabilité, visant à « l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées ». Prenant appui sur l'avis critique émis sur ce texte par le Conseil national consultatif des personnes handicapées, l'APF estime nécessaire une évolution du projet gouvernemental vers une plus grande prise en compte de la situation des personnes handicapées et de leurs familles. Ses revendications portent notamment sur un droit à compensation sans restriction, la revalorisation des ressources, une évaluation des besoins participative et indépendante sans modification possible, la mise en place d'une réelle programmation inscrite dans la durée. Considérant les légitimes attentes de cette organisation représentative des handicapés et de leurs proches, il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'elle envisage, sur la base des requêtes susvisées.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33742

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : personnes handicapées

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 2004, page 1168